

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LES MAUVAIS PARIS DE CHATEL

A travers les conditions de vote qui ont été imposées dans le seul champ de l'Education nationale, Luc Chatel visait un objectif : affaiblir la participation des personnels au scrutin, réduire ainsi le poids de l'Education nationale dans l'ensemble de la Fonction Publique et minorer la représentativité de la FSU et de ses syndicats. D'où la modalité exclusive de vote par voie électronique, adossée à un calendrier intenable, qui a généré tant d'obstacles et tant de dysfonctionnements, qu'elle a privé un nombre significatif d'entre nous du droit de s'exprimer.

Là est l'explication du fort recul du taux de participation aux élections professionnelles dans notre ministère. Il ne peut être interprété, comme le prétend le ministre, pitoyablement relayé par le SGEN et l'UNSA, comme un désintérêt des personnels pour le syndicalisme, encore moins comme la voie ouverte à de nouvelles réformes : allongement du temps de travail, élargissement des obligations de service, évaluation des personnels confiée au seul chef d'établissement...

L'analyse des résultats montre d'ailleurs que les calculs politiques de Chatel ont échoué en grande partie. La FSU reste la première fédération de la Fonction Publique d'État (en dépit du trou d'air de la participation dans l'EN). Elle reste très largement la première de l'Éducation, en recueillant deux fois plus de voix que la seconde. **QUANT AU SNES-FSU, IL CONFIRME ET RENFORCE SA PLACE DE SYNDICAT MAJORITAIRE DU SECOND DEGRÉ (50,57% SUR L'ENSEMBLE DES CAPN).** Le message est clair, les responsables politiques actuels ou en devenir ne peuvent l'ignorer. Cela n'a été possible que grâce au formidable investissement des électeurs et des militants pour déjouer et faire déjouer les difficultés. Soyez-en tous remerciés.

Pourtant ne nous pouvons en rester là. Le déni de démocratie, qu'ont constitué les modalités du scrutin, ne peut rester impuni. Ce bug électoral (4,5 millions d'euros tout de même !) ne doit pas se reproduire. Nous devons poursuivre l'action pour le condamner, empêcher son renouvellement. C'est le sens notamment de la demande faite par la FSU d'une commission d'enquête administrative et d'une commission d'enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur les nombreux dysfonctionnements.

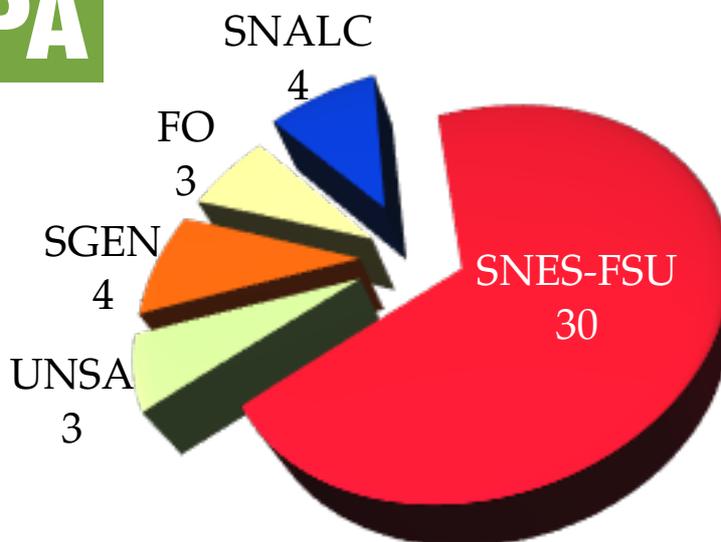
Mais le meilleur moyen d'obtenir réparation, c'est de poursuivre la lutte syndicale dans les établissements, dans les instances paritaires et consultatives et dans la rue. Car ce que nous devons obtenir de ce gouvernement, c'est qu'il cesse de faire du mal à l'École, qu'il cesse d'obérer l'avenir d'une partie de la jeunesse, qu'il cesse d'abimer nos métiers, qu'il cesse de mettre à sac le Service Public.

La bataille continue, le SNES et la FSU y sont déterminés.

Résultats CAPA

Académie de Limoges :

Le SNES-FSU obtient 61,08% des voix (+5,01) dans l'ensemble des catégories certifiés, agrégés, CPE, COP, PEGC ce qui lui permet d'obtenir 30 des 44 sièges de CAPA, les autres organisations syndicales n'en obtenant que 3 ou 4.



CAPA des certifiés (19 sièges à pourvoir)

Inscrits : 2644 Votants : 1400 Participation : 52,95 % Votes blancs : 40 Exprimés : 1360

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	845	163	77	110	165
% voix	62,13	12,99	5,66	8,09	12,13
Sièges	13 (+2)	2 (=)	1 (=)	1 (-1)	2 (-1)

CAPA des agrégés

(10 sièges à pourvoir, dont 1 siège supplémentaire par rapport à 2009)

Inscrits : 579 Votants : 375 Participation : 64,77 % Votes blancs : 6 Exprimés : 369

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	211	18	33	28	79
% voix	57,18	4,89	8,94	7,59	21,41
Sièges	7 (+2)	0 (=)	1 (=)	0 (-1)	2 (=)

CAPA des CPE (8 sièges à pourvoir)

Inscrits : 163 Votants : 103 Participation : 63,19 % Votes blancs : 5 Exprimés : 98

	SNES-FSU	SGEN	FO
Nb voix	51	22	25
% voix	52,04	22,45	25,51
Sièges	4 (-1)	2 (+1)	2 (=)

CAPA des COP (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 55 Votants : 33 Participation : 60 %
Votes blancs : 4 Exprimés : 29

	SNES
% voix	100
Sièges	4

CAPA des PEGC (3 sièges à pourvoir)

Inscrits : 47 Votants : 21 Participation : 44,68 %
Votes blancs : 1 Exprimés : 20

	SNES-FSU	UNSA
% voix	50	50
Sièges	2 (=)	1 (=)

CAPA des PLP (9 sièges à pourvoir)

Inscrits : 767 Votants : 462 Participation : 60,23 % Votes blancs : 15 Exprimés : 447

	SNUEP-FSU	UNSA	CGT	FO	SNPCT
Nb voix	145	32	130	132	8
% voix	32,44	7,16	29,08	29,53	1,78
Sièges	4 (+2)	0 (=)	3 (=)	3 (-2)	0 (=)

CAPA des PEPS (7 sièges à pourvoir)

Inscrits : 321 Votants : 200 Participation : 62,31 %
Votes blancs : 6 Exprimés : 194

	SNEP-FSU	UNSA
Nb voix	186	8
% voix	95,88	4,12

SNES et syndicats de la FSU dans l'ensemble des CAPA second degré 58,68% (+5,87)

Résultats CCP

AED, contractuels privés de vote ? Égalité des électeurs ? Participation : AED 7,27 %, chefs d'établissement 91,84 %...

Si nombre de collègues n'ont pas pu voter faute d'identifiant, de problèmes techniques, il y a deux catégories qui ont été tout particulièrement oubliées par Chatel : AED et contractuels n'ont, dans leur immense majorité, jamais été destinataires du matériel permettant de voter. Interventions au ministère, au rectorat, auprès des chefs d'établissements (bien moins impliqués dans l'organisation de ces élections avec la disparition du quorum mais votant toutefois en masse), rien n'y a fait, ces collègues ont été empêchés de voter. Quand on sait que dans l'académie les AED représentent près de 10% du corps électoral, on comprend que les résultats auraient pu être quelques peu bouleversés s'ils avaient pu exercer leur droit de vote... Les élus des syndicats de la FSU représenteront avec ténacité leurs collègues en CCP et ne manqueront pas d'exiger que cela ne puisse se reproduire.

CCP AED et AVS (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 1059 Votants : 77 Participation : 7,27 % Votes blancs : 6 Exprimés : 71

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	CGT	UDAS	UER
Nb voix	44	2	3	3	14	1	4
% voix	61,97	2,82	4,23	4,23	19,72	1,40	5,63
Sièges	3	0	0	0	1	0	0

CCP non titulaires enseignement éducation orientation (2 sièges à pourvoir)

Inscrits : 237 Votants : 38 Participation : 16,03 % Votes blancs : 2 Exprimés : 36

	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	CGT	UDAS	UER
Nb voix	15	0	3	5	11	0	2
% voix	41,67	0	8,33	13,89	30,56	0	5,55
Sièges	1 (-1)	0	0	0	1(+1)	0	0

LA FSU CONFIRMÉE ET CONFORTÉE

10 sièges à pourvoir

Inscrits : 10 927 Votants : 5304 Participation : 45,58 % Votes blancs : 223 Exprimés : 5081

	FSU	UNSA	SGEN	CGT	FO	UER	Solidaires
Nb voix	2316	1356	420	272	346	232	139
% voix	45,58	26,69	8,26	5,35	6,81	4,56	2,73
Sièges	6 (=)	3 (=)	1 (=)	0 (=)	0 (=)	0 (=)	0 (=)

DÉBATTRE, CONSTRUIRE, AGIR, NÉGOCIER : REJOINDRE LE SNES-FSU

L'enjeu des élections professionnelles était d'importance face aux attaques dans les établissements contre nos statuts et aux projets ministériels sur l'évaluation des enseignants. Le ministère qui pensait avoir tout mis en place pour minimiser la place du SNES doit en tirer les leçons.

L'analyse des résultats de ces scrutins, valant pour les CAPA et CAPN, montre clairement, dans le second degré, un attachement majoritaire des personnels à l'orientation syndicale défendue par le SNES-FSU.

Ce choix majoritaire d'un syndicalisme de métier, de proposition et d'action, conçu et construit sur

des principes clairs, va bien au-delà des adhérents du SNES. Ce choix est un atout pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, mais l'adhésion au syndicat lui-même constituerait en soi une force supplémentaire.

Se syndiquer, construire dans chaque établissement une section syndicale SNES-FSU, favoriser le rassemblement des personnels et le débat sur les enjeux et le sens de nos métiers, constituent les meilleurs moyens de se prémunir contre les dégâts de la politique éducative en cours et d'y opposer ce que l'on veut. Rejoignez le SNES-FSU. Ensemble, nous serons plus forts.

Commission d'enquête parlementaire et administrative c'est quoi et c'est pourquoi ?

La FSU et ses syndicats ont été les seuls à exiger de l'administration, avant le dépouillement des scrutins, des réponses aux nombreux dysfonctionnements constatés (transformant le vote en parcours du combattant pour certains, rendant impossible à d'autres l'exercice de leur droit démocratique). Toutes ces observations ont été portées aux PV de dépouillements. Ce sont des éléments à charge contre l'organisation indécente et indéfendable de ces scrutins que la FSU exploitera dans le cadre des commissions d'enquêtes qu'elle a demandées. Le silence des autres organisations est assourdissant...

La FSU a demandé la constitution d'une commission d'enquête administrative composée d'experts indépendants pour mettre au jour tous les dysfonctionnements, pour permettre un bilan objectif de la tenue de ces scrutins afin qu'une telle aventure ne puisse se reproduire. En l'affaire, la société privée chargée de l'organisation du vote électronique a commis de lourdes fautes et puisque contrat il y a eu (4,5 millions d'euros), il est urgent de savoir si cette société a satisfait ou non à son obligation de résultats avant de régler la facture. La FSU s'adresse aussi aux parlementaires pour obtenir une commission d'enquête parlementaire. Tous les témoignages que vous pourrez nous faire parvenir alimenteront ces commissions.